

Gunex Spray

Date d'édition	10.06.2024
Date d'exécution	16.03.2023
Version	6.0 (fr)
remplace la version de	21.09.2021 (5.3)

*** RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

*** 1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial du produit/désignation	Gunex Spray
Identifiant unique de formulation	UFI: T8SR-9E4M-200F-UUA8

Composant(s) déterminant la classification de danger

Kerosin (Erdöl), hydrodesulfuriertes ; Kerosin - nicht spezifiziert (Kopie)

*** 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Usage de la substance/du mélange
Lubrificateur
Protection contre la rouille
De soins d'armes

*** 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur
PUAG AG
Oberebenestr. 51
CHE-5620 Bremgarten AG, Aargau

Producteur
F.W.Klever
Hauptstraße 20
D-84168 Aham
Téléphone +49 (0) 8744 96 99 10
Télécopie + 49 (0) 8744 96 99 96
E-mail info@ballistol.de
Site web www.ballistol.de

Service responsable de l'information:
Qualitätssicherung
Téléphone +49 (0) 8744 96 99 80

E-mail (personne compétente):
info@ballistol.de

*** 1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Nur für Anrufe aus der Schweiz! Tox Info Suisse 145	+41 44 251 5151
Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH	+49 (0)6132-84463

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Procédure de classification
---	-----------------------------

Aerosol 1, H222

Aerosol 1, H229

Aquatic Chronic 3, H412

Consignes en cas de risques physiques

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Gunex Spray

Date d'édition 10.06.2024
Date d'exécution 16.03.2023
Version 6.0 (fr)
remplace la version de 21.09.2021 (5.3)

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

*** 2.2 Éléments d'étiquetage**

*** étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Composant(s) déterminant la classification de danger

Kerosin (Erdöl), hydrodesulfuriertes ; Kerosin - nicht spezifiziert (Kopie)

Pictogrammes des risques



GHS02

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

*** Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu / récipient dans recyclage

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Numéros CAS	Numéros CE	Numéro index	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL / M/ ATE
			Additive and Processoil Kerosin (Erdöl), hydrodesulfuriertes ; Kerosin - nicht spezifiziert (Kopie)	55 pds % 25 pds %	Asp. Tox. 1; H304	
106-97-8	203-448-7	601-004-00-0	butane	15 pds %	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas	
74-98-6	200-827-9	601-003-00-5	propane	5 pds %	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas	

Gunex Spray

Date d'édition	10.06.2024
Date d'exécution	16.03.2023
Version	6.0 (fr)
remplace la version de	21.09.2021 (5.3)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologue.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement:

Eau

Demander immédiatement un avis médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Traitements symptomatiques.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse

ABC-poudre

Dioxyde de carbone (CO2)

eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxydes d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Informations complémentaires

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Gunex Spray

Date d'édition	10.06.2024
Date d'exécution	16.03.2023
Version	6.0 (fr)
remplace la version de	21.09.2021 (5.3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Ramasser les résidus avec un produit absorbant les liquides (par ex. sciure).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Protéger de la radiation solaire et de températures à 50°C

Ne pas inhale les gaz/vapeurs/aérosols.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Température de stockage recommandée : température ambiante

Durée de stockage: 3 ans.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

Gunex Spray

Date d'édition 10.06.2024
Date d'exécution 16.03.2023
Version 6.0 (fr)
remplace la version de 21.09.2021 (5.3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Numéros CAS	Numéros CE	Agent	valeur limite au poste de travail
106-97-8	203-448-7	n-Butane	Court terme(ml/m ³) 980 (1) Court terme(mg/m ³) 2370 (1) (1) 15 minutes average value (BE)
74-98-6	200-827-9	Propane	1000 [ml/m ³ (ppm)] (BE)
106-97-8	203-448-7	Hydrocarbons, aliphatic, gaseous, C1-C4	1000 [ml/m ³ (ppm)] (BE)
74-98-6	200-827-9	Hydrocarbons, aliphatic, gaseous, C1-C4	1000 [ml/m ³ (ppm)] (BE)
106-97-8	203-448-7	n-Butane	800 [ml/m ³ (ppm)] 1900 [mg/m ³] (CH)
74-98-6	200-827-9	Propane	1000 [ml/m ³ (ppm)] 1800 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 4000 Court terme(mg/m ³) 7200 (CH)
106-97-8	203-448-7	n-Butane	800 [ml/m ³ (ppm)] 1900 [mg/m ³] (F)

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Si besoin: lunettes de protection

Protection des mains

gants (résistants aux huiles)

Recommandation: gant de protection conformément EN374.

Protection respiratoire

Au delà des limites de concentration au poste de travail (WEL), porter un appareil respiratoire

Concerne les propane en général: en cas de dépassement de la concentration, utiliser un appareil isolant

Utiliser un filtre de type AX. Couleur d'identification marron conforme EN 371

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Aérosol

*

Couleur

marron foncé
 limpide

Fiche de données de sécurité conformément au
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Gunex Spray

Date d'édition 10.06.2024
Date d'exécution 16.03.2023
Version 6.0 (fr)
remplace la version de 21.09.2021 (5.3)

Odeur

comme:
Pétrole

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-48 °C		(Propan)
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite supérieure d'explosivité env. 10.9 Vol-%		(Propan)
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limite inférieure d'explosivité env. 1.5 Vol-%		(Propan)
Point éclair	env. -104 °C		(Propan)
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé		
Température de décomposition pH	non déterminé		
Viscosité	(cinématique) env. 28 (20°C)		Données concernant la phase liquide
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau (20°C) pression 1013 hPa		Non miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	env. 0.874 g/mL (20°C) pression 1013 mbar		données se rapportant à la phase liquide
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

*** 9.2 Autres informations**

*** Autres caractéristiques de sécurité**

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
indice de réfraction	env. 1.48 (20°C)		

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

Gunex Spray

Date d'édition 10.06.2024
Date d'exécution 16.03.2023
Version 6.0 (fr)
remplace la version de 21.09.2021 (5.3)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Le récipient est sous pression. Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 50°C. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer

10.5 Matières incompatibles

Comburant, fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone

Dioxyde de carbone

Indications diverses

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	> 2000 mg/kg Espèce Rat		Les données se rapportent au composant principal.
Toxicité dermique aiguë	> 3000 mg/kg Espèce Lapin		
Toxicité inhalatrice aiguë	non déterminé		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

non déterminé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
légèrement irritant		

Sensibilisation respiratoire

non déterminé

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
non sensibilisant.			

Mutagénicité sur les cellules germinales

non déterminé

Cancerogénité

non déterminé

Gunex Spray

Date d'édition 10.06.2024
Date d'exécution 16.03.2023
Version 6.0 (fr)
remplace la version de 21.09.2021 (5.3)

Toxicité pour la reproduction

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non déterminé

Danger par aspiration

non déterminé

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

12.2 Persistance et dégradabilité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation			Relativement/partiellement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

Gunex Spray

Date d'édition 10.06.2024
Date d'exécution 16.03.2023
Version 6.0 (fr)
remplace la version de 21.09.2021 (5.3)

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
--------------------------	-------------------------

130205 *	huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale
----------	--

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Recycler les emballages des marchandises selon le système allemand DSD (Duales System Deutschland).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1950	ONU 1950	ONU 1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS	AEROSOLS	Aerosols, flammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1	2.1	2.1
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1950
Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport	2.1
Étiquette de danger	2.1
Code de classification	5F
Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	1 L
Dispositions particulières	190, 327, 344, 625
Code de restriction en tunnel	D

Gunex Spray

Date d'édition 10.06.2024
Date d'exécution 16.03.2023
Version 6.0 (fr)
remplace la version de 21.09.2021 (5.3)

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU ou numéro ONU 1950
d'identification

Nom d'expédition des Nations unies AEROSOLS

Classe(s) de danger pour le transport 2.1

Groupe d'emballage -

Dangers pour l'environnement Non

Quantité limitée (LQ) 1 L

Polluant marin Non

EmS F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Numéro ONU ou numéro ONU 1950
d'identification

Nom d'expédition des Nations unies Aerosols, flammable

Classe(s) de danger pour le transport 2.1

Groupe d'emballage -

Dangers pour l'environnement Non

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Aucune donnée disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications diverses

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques. Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente